

La lettre de l'Air

Lettre d'information sur la qualité de l'air en Occitanie

Bilan 2024 :

la qualité de l'air s'améliore mais des occitans restent exposés à des dépassements des seuils réglementaires



Dans ce numéro

p.2 L'Édito
p.3 Les nouveautés du bilan annuel 2024
p.4-5 Des dépassements vis-à-vis de la réglementation française et également de la réglementation européenne et des recommandations de l'OMS
p.6 Estimation de la population exposée à la pollution chronique

p.7 Émissions de polluants atmosphériques, gaz à effet de serre et consommation énergétique
p.8 Ozone (O₃)
p.9-11 Dioxyde d'azote (NO₂)
p.12-13 Particules en suspension PM10 et particules fines PM2.5
p.14-15 Carte Stratégique Air et Carte Impact Sanitaire : de nouveaux outils développés pour nos partenaires
p.16 Actions phares en 2024 et 2025

Atmo
OCCITANIE



vosre parten'air

VOTRE OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE L'AIR
www.atmo-occitanie.org

L'Édito

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »
Antoine de Saint-Exupéry.

Tandis que la planète se réchauffe, qu'en France les projections prévoient + 2,7 degrés à horizon 2050 (source Météo France) et que la pollution de l'air reste la deuxième cause de mortalité (40 000 décès - étude SPF), il y a urgence à agir pour réduire la pollution atmosphérique et ses impacts sanitaires et climatiques.

Appréhender de façon transversale les enjeux Air/Climat/Energie/Santé est au coeur des missions des Associations de Surveillance de la Qualité de l'Air et plus particulièrement d'Atmo Occitanie.

Sous l'impulsion d'Agnès Langevine, à qui je succède depuis décembre 2024, et que je tiens à remercier, Atmo Occitanie a organisé en 2024 les 3^{es} Rencontres Internationales Air et Santé en collaboration avec la fédération Atmo France et l'INERIS. L'Organisation Mondiale de la Santé, députés européens et commissions européennes, représentants de ministères, représentants de collectivités de différents pays, associations internationales et françaises, scientifiques américains, canadiens, européens ont répondu présents pour échanger pendant deux jours sur les enjeux sanitaires et climatiques de la pollution atmosphérique.

Vous prendrez connaissance dans ce bilan annuel d'une baisse des concentrations et des quantités émises des principaux polluants atmosphériques dont les gaz à effet de serre. C'est encourageant car cela montre notre capacité collective à enclencher des processus de transition qui nous permettront d'atteindre, en maintenant notre dynamique d'efforts, cet objectif du « zéro pollution ».

En 2025, nous poursuivrons donc nos actions au service de la santé publique.

Nous intensifierons nos travaux sur les polluants à enjeux que sont les pesticides, les perturbateurs endocriniens, les PFAS, le carbone suie, et les particules ultrafines.

Nous lancerons une prévision régionale « pollen » adaptée à la diversité végétale et climatique de notre grand territoire régional.

Nous accompagnerons nos partenaires, collectivités et acteurs économiques dans leurs projets de décarbonation.

Je tiens à saluer à ce titre le professionnalisme des équipes d'Atmo Occitanie qui sont toujours à l'écoute des adhérents pour répondre aux enjeux.

Enfin, je remercie l'ensemble des administrateurs d'Atmo Occitanie, pour leur présence active, et les collectivités et acteurs économiques qui ont fait le choix de renouveler leur confiance en Atmo Occitanie en maintenant leur contribution au financement mutualisé de notre observatoire.

C'est dans cette continuité d'actions, et avec le souhait de préserver l'indépendance et la transparence de la structure qui font d'Atmo Occitanie un tiers de confiance auprès du plus grand nombre, que je m'inscris.

Ensemble nous poursuivrons avec volontarisme nos travaux pour un air pur.



Émilie DALIX,
Présidente d'Atmo Occitanie

Les nouveautés du bilan annuel 2024

Le bilan 2024 reflète l'évolution de la surveillance de la qualité de l'air dans votre région. Afin de mieux protéger la santé, les seuils réglementaires définis par la réglementation européenne ont été revus et abaissés. Cette nouvelle directive européenne prévoit également la création de « super sites » pour améliorer nos connaissances sur la pollution de fond et le renforcement de la modélisation. **Atmo Occitanie anticipe depuis plusieurs années ces évolutions en adaptant et en perfectionnant ses méthodes de surveillance** : déploiement d'une **modélisation haute-définition régionale** permettant de mettre en évidence les secteurs à enjeux à l'extérieur des grandes agglomérations, suivi des polluants d'intérêt national (**particules ultrafines, carbone suie, ammoniac...**) mais également la surveillance des **pesticides, des perturbateurs endocriniens, des PFAS, des pollens...** Autant de développements qui illustrent notre savoir-faire et notre capacité à répondre aux défis sanitaires et environnementaux de demain.

Dans le cadre de l'abaissement des valeurs limites définies dans la nouvelle directive européenne, et afin de tenir compte de la sensibilité de nos méthodologies actuelles à évaluer les situations à des concentrations nettement plus faibles, **Atmo Occitanie communique désormais** les indicateurs relatifs aux concentrations moyennes, aux personnes et

surfaces exposées, en intégrant un **intervalle de confiance**. Celui-ci est compris entre 10 % et 20 % selon les polluants. Une actualisation de ces intervalles pourra être effectuée en fonction de l'amélioration des connaissances.

Quel est la qualité de l'air dans votre département ?

Consultez le bilan complet pour découvrir la qualité de l'air en 2024 en région et dans les 13 départements :




Nouvelle directive européenne : des valeurs limites abaissées pour mieux protéger la santé

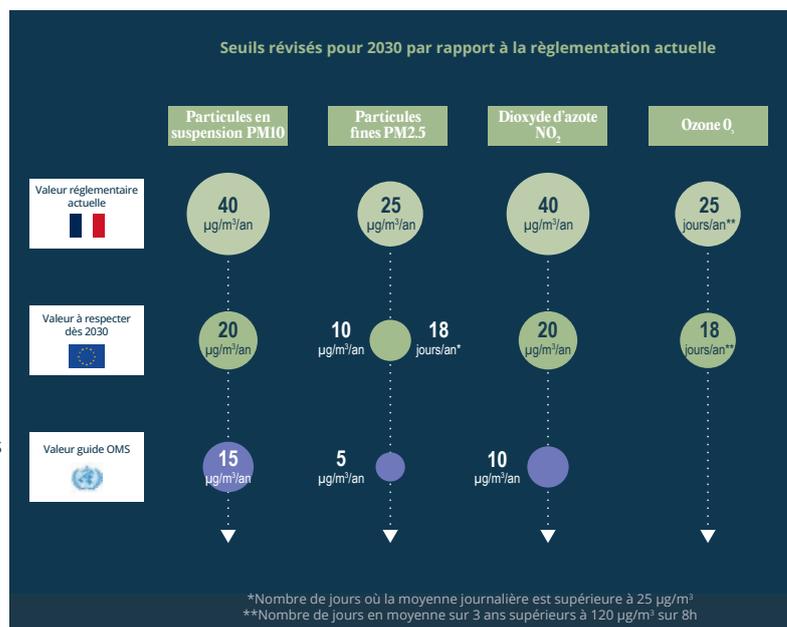
Depuis plusieurs années, la tendance est à la baisse des concentrations des principaux polluants réglementés. Néanmoins, de nombreux habitants restent encore exposés à des concentrations supérieures aux normes réglementaires, qui ont été révisées.

Prenant en compte le renforcement des connaissances sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique, l'OMS a proposé en 2021 de nouvelles valeurs guides. Sans s'y aligner entièrement, la directive européenne sur la qualité de l'air adoptée en 2024 a intégré des seuils significativement abaissés par rapport à la précédente réglementation européenne (voir schéma ci-dessous) qui seront prochainement intégrés dans le droit français.

Au regard des nouvelles valeurs retenues, le dispositif de surveillance actuel doit être renforcé.

Une évaluation plus fine des concentrations et de l'exposition de la population est attendue. La situation de respect de la réglementation est en effet désormais encore plus sensible aux écarts d'une année à l'autre, à l'évolution des conditions météorologiques ou des changements apportés aux plans de circulation dans les zones urbaines.

C'est pour cela que les équipes d'Atmo Occitanie ont mis au point un **modèle régional haute-définition**, garantissant une cartographie précise de la dispersion des polluants et des zones à enjeux. Simultanément, de **nouvelles stations** sont installées dans les zones peu équipées et les installations existantes sont renforcées afin de permettre le suivi des polluants émergents ou d'intérêt national.



Des dépassements vis-à-vis de la réglementation française et également de la réglementation européenne et des recommandations de l'OMS

Cette page présente la situation de la qualité de l'air sur les différents départements d'Occitanie au regard de trois ensembles de valeurs :

- Seuils définis par la réglementation française en 2025,
- Seuils réglementaires définis par la directive européenne et qui doivent être transposés en droit français avant fin 2026
- Valeurs guides proposées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

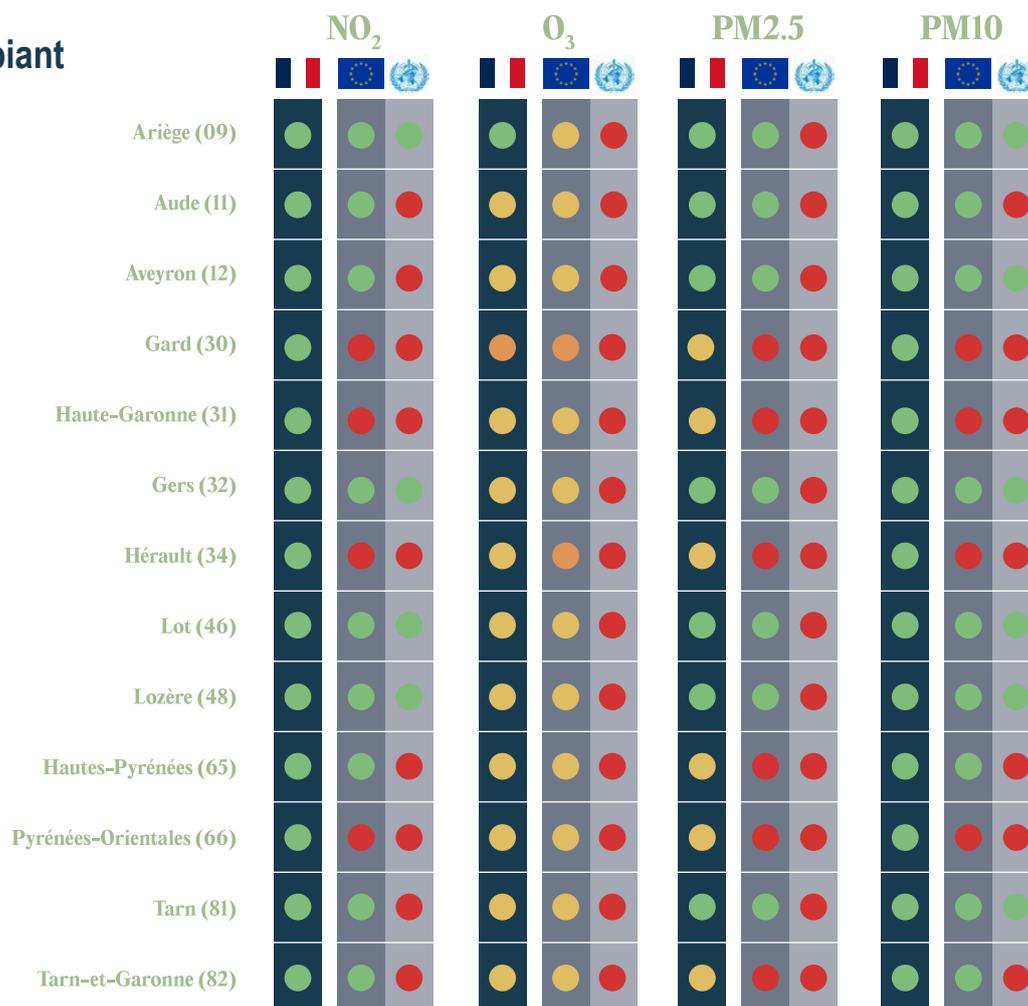
En air ambiant, situation de fond correspondant à l'exposition moyenne de la population, la valeur limite pour la protection de la santé fixée par la directive européenne pour les particules fines (PM2.5) et en suspension (PM10), n'est pas respectée sur de nombreux départements. Les concentrations de particules sont fortement liées à l'utilisation du chauffage au bois. Les secteurs urbains sont touchés en raison de la densité d'habitation et donc du nombre d'appareils de chauffage qui fonctionnent, mais certaines zones rurales sont également concernées (vallées pyrénéennes) à cause de conditions météorologiques et géographiques empêchant la dispersion du polluant.

Des dépassements de la valeur limite 2030 pour la protection de la santé définie pour le dioxyde d'azote sont observés à proximité du trafic routier sur près de la moitié des départements. Cette valeur réglementaire n'est pas respectée en situation de fond dans les départements les plus peuplés. Ce polluant est essentiellement issu du trafic routier, les nouvelles politiques favorisant les modes de transport alternatifs et l'évolution des motorisations permettent d'observer une amélioration progressive de la situation.

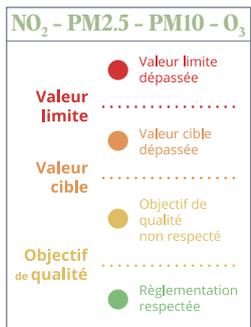
Concernant l'ozone, l'objectif de qualité en vigueur, l'objectif à long terme défini par la directive européenne et les valeurs guides proposées par l'OMS ne sont pas respectés sur la majeure partie de la région. Les conditions météorologiques de l'été 2024 ont aidé à maintenir les concentrations d'ozone à des niveaux plus faibles que les années précédentes.

Tant en air ambiant qu'à proximité du trafic routier, tous les autres seuils réglementaires français et européens pour le dioxyde soufre, le monoxyde de carbone, le benzène, le benzo[a]pyrène et les métaux sont respectés.

Air ambiant

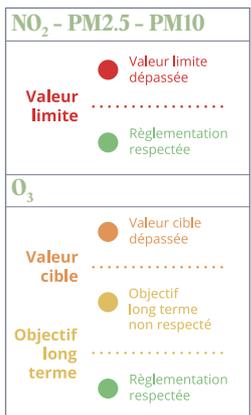


Réglementation française

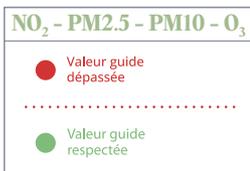


Réglementation européenne

Directive du 23 octobre 2024



Recommandations OMS



Type d'environnement



AIR AMBIANT

En environnement extérieur non exposé à des sources directes de pollution

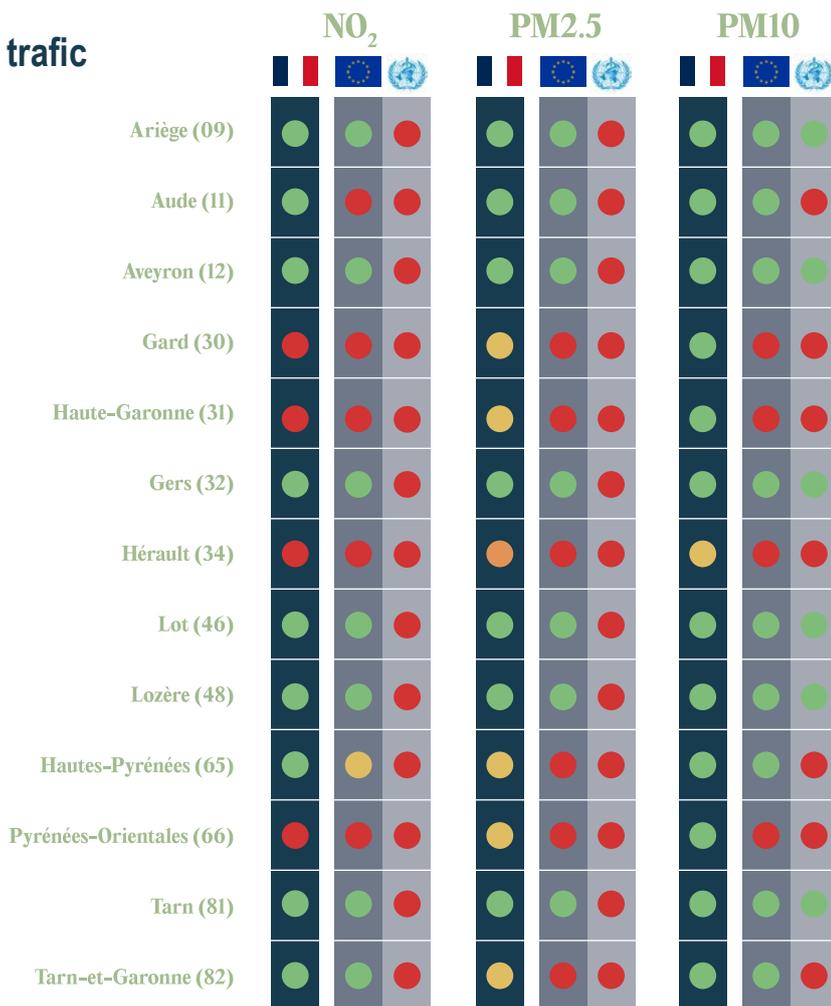


PROXIMITÉ TRAFIC

Environnement exposé à des sources directes de pollution à proximité d'une voie de circulation routière importante

Évaluation de l'exposition réalisée par mesures et/ou modélisation réglementaires

Proximité trafic



Estimation de la population exposée à la pollution chronique

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine (valeurs réglementaires françaises)

Oxydes d'azote NO_x

< 1%

de la population d'Occitanie exposée à un dépassement de la valeur limite

Valeur limite 40 µg/m³/an

 Réglementation française



Cela représente :

Entre **1 050** et **2 650** personnes

Entre **10** et **14** km²

La part de la population d'Occitanie exposée à des niveaux de dioxyde d'azote supérieurs à la valeur limite en vigueur est inférieure à 1%. En retenant la valeur limite définie par la directive européenne, c'est entre 1% et 2% de la population totale qui est concernée par un dépassement. Ce polluant étant à plus de 60% émis par le trafic routier, les secteurs touchés sont principalement ceux bordant les axes de circulation. La population exposée et les secteurs concernés varient d'ailleurs d'une année sur l'autre en fonction des évolutions apportées aux plans de circulation.

Ozone O₃

76%

de la population d'Occitanie exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Objectif de qualité 120 µg/m³ sur 8 h au moins 1 jour/an

 Réglementation française



Cela représente :

4 555 850 personnes

39 743 km²

La majeure partie de la population de l'Occitanie est touchée par des dépassements des valeurs réglementaires actuelles fixées pour l'ozone, notamment l'objectif de qualité. Les seuils fixés par la directive européenne étant plus contraignants encore, le respect de ces normes n'est pas envisageable sur notre région à moyen terme.

Particules fines PM2.5

Entre **20%**
et **41%** (intervalle de confiance)

de la population d'Occitanie exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Objectif de qualité 10 µg/m³/an

 Réglementation française



Cela représente :

Entre **1 193 050** et **2 464 900** personnes

Entre **342** et **2 411** km²

De 20% à 41% de la population d'Occitanie est exposée à des concentrations de particules fines ne respectant pas l'objectif de qualité. Avec l'évolution des seuils dans la directive européenne, cette même part de la population sera exposée à un dépassement de la valeur limite. La population exposée peut évoluer d'une année à l'autre en raison notamment des facteurs météorologiques : un hiver plus doux limite les émissions de particules fines (pour 2/3 liés au chauffage au bois), des conditions dispersives favorisent la dilution des masses d'air polluées.

Particules en suspension PM10

< 1%

de la population d'Occitanie exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Objectif de qualité 30 µg/m³/an

 Réglementation française



Cela représente :

Entre **150** et **500** personnes

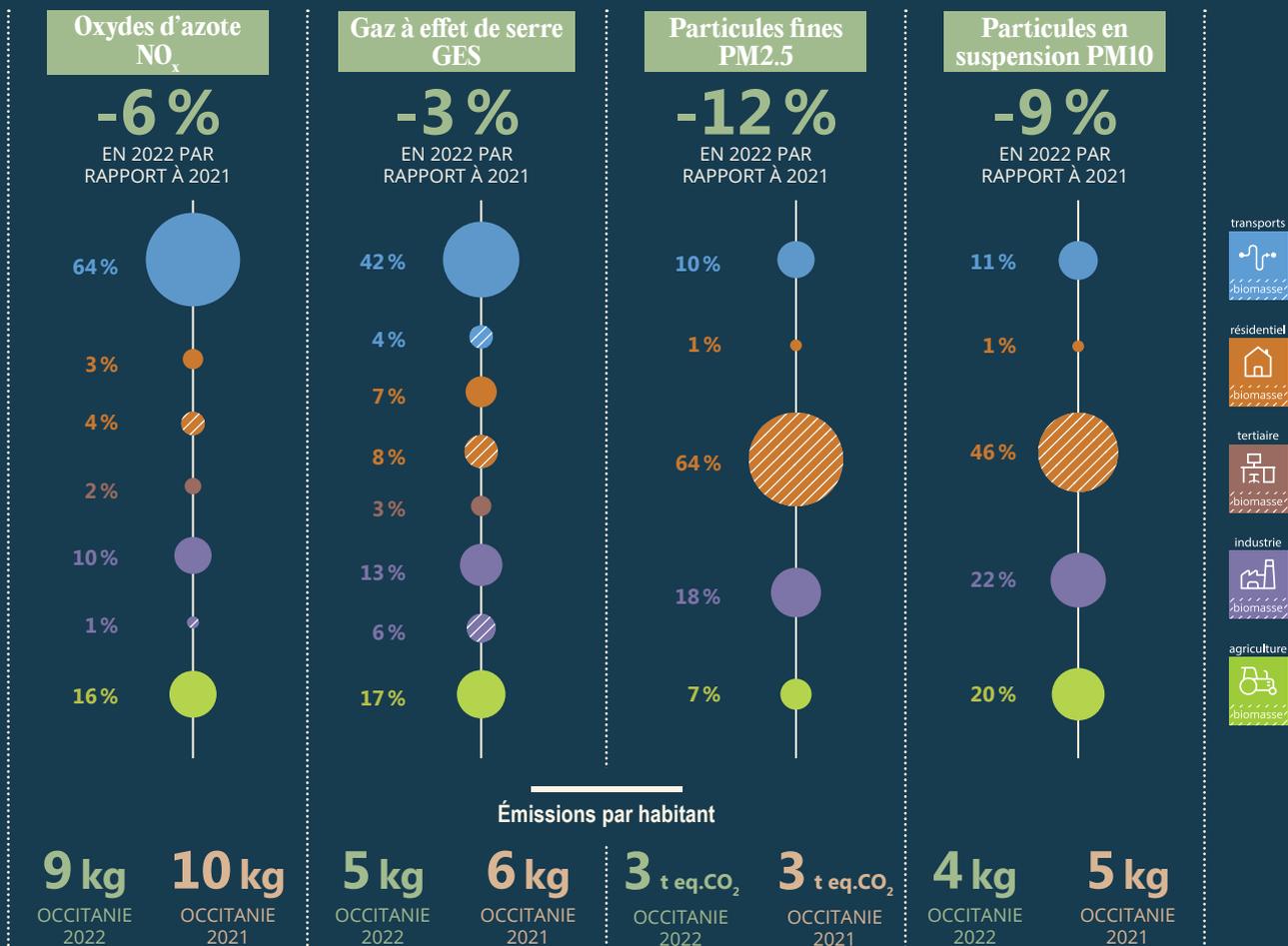
Entre **4** et **6** km²

En retenant les seuils de la réglementation française, moins d'1% des habitants sont exposés à des concentrations de particules supérieures à l'objectif de qualité en vigueur. De plus, jusqu'à 8% des habitants de la région résident dans des zones où les concentrations de particules en suspension PM10 ne respectent pas la valeur limite de la nouvelle directive européenne définie à partir de données sanitaires récentes.

Émissions de polluants atmosphériques, gaz à effet de serre et consommation énergétique : baisse en 2022 après le rebond de 2021

Une actualisation de l'inventaire des sources d'émission de polluants a été réalisée pour la période 2008-2022. L'année 2022 est marquée en Occitanie par une baisse significative de la consommation énergétique ainsi que des émissions des gaz à effet de serre (GES) et des polluants réglementés (NOx, PM2.5 et PM10) pour atteindre un niveau inférieur à 2019.

Cette tendance, également observée au niveau national, s'inscrit dans un contexte de crise énergétique, d'appels à la sobriété énergétique et d'un hiver plus doux que le précédent. Tous les secteurs d'activité sont concernés par cette baisse de consommation et, d'émissions de GES et de polluants, excepté le trafic routier dont les émissions de GES et la consommation énergétique ont augmenté de 4% par rapport à 2021.



De nouvelles données prises en compte pour quantifier les émissions de particules

En lien avec l'évolution des connaissances nationales, Atmo Occitanie intègre désormais dans ses calculs d'émissions les **particules dites condensables**, qui sont des particules émises sous forme gazeuse dans les fumées mais qui se condensent rapidement sous l'effet du refroidissement et de la dilution des fumées.

Cette actualisation de la méthode de calcul entraîne, à l'échelle régionale, une augmentation de l'ordre de 40% des émissions de PM2.5 et 30% des émissions de PM10 sur les cinq dernières années.

Plus d'information dans la note de l'Ineris :



Ozone : une population moins exposée en lien avec les conditions météorologiques

Les conditions météorologiques de l'été 2024, moins chaud et ensoleillé en Occitanie, n'ont pas favorisé la formation d'ozone. Le nombre de jours de dépassements de l'objectif de qualité en 2024 montre un recul moyen de 65% par rapport à l'année 2023.

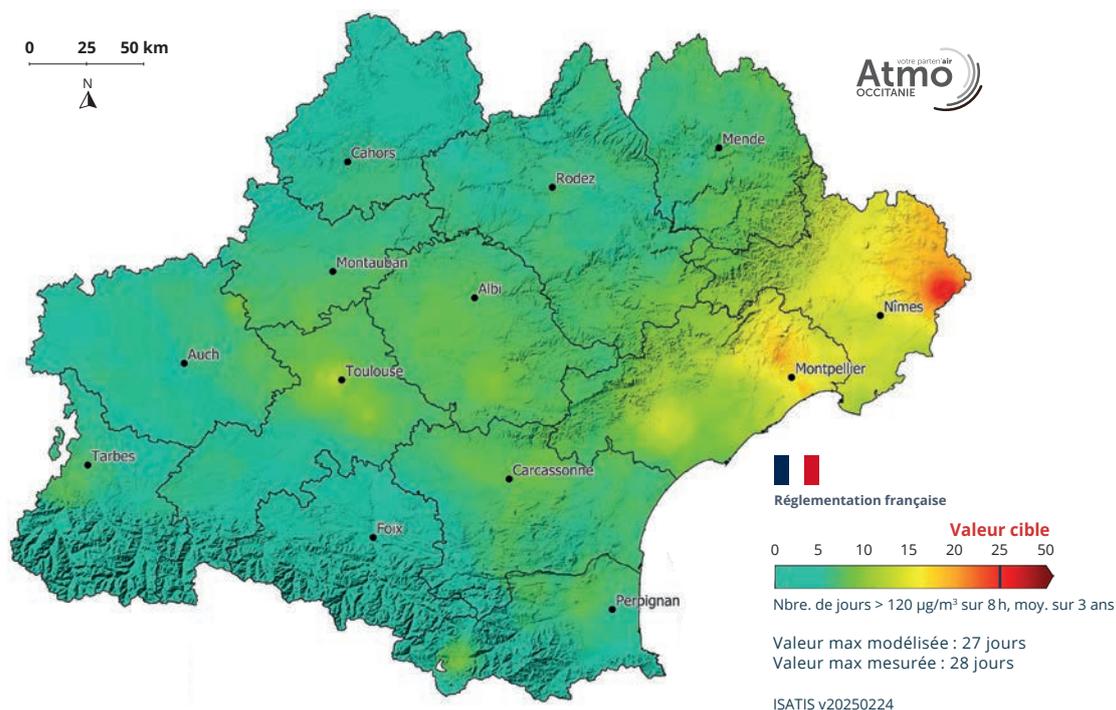
Malgré cette situation exceptionnellement favorable, l'objectif de qualité pour la protection de la santé défini par la réglementation en vigueur n'est pas respecté sur la majeure partie de la région. Ainsi, la part de la population régionale concernée par un dépassement de cette valeur est estimée à 76%.

De plus, jusqu'à 4 700 habitants pourraient être exposés à un dépassement de la valeur cible pour la protection de la santé humaine, qui est calculée sur 3 années.

Les secteurs les plus concernés sont ceux de l'est de la région, notamment le département du Gard.

Les seuils réglementaires définis par la nouvelle directive européenne sont plus exigeants que ceux actuellement en vigueur. Si, en 2024, les conditions météorologiques ont limité l'impact de l'ozone, il reste toutefois l'un des principaux polluants à enjeux sur notre région. Ainsi, des efforts doivent être poursuivis afin de réduire les concentrations des polluants contribuant à sa formation. Le changement climatique qui va induire une hausse des températures devrait aussi favoriser la hausse des concentrations d'ozone.

Situation au regard de la valeur cible (moyenne 2022-2024)

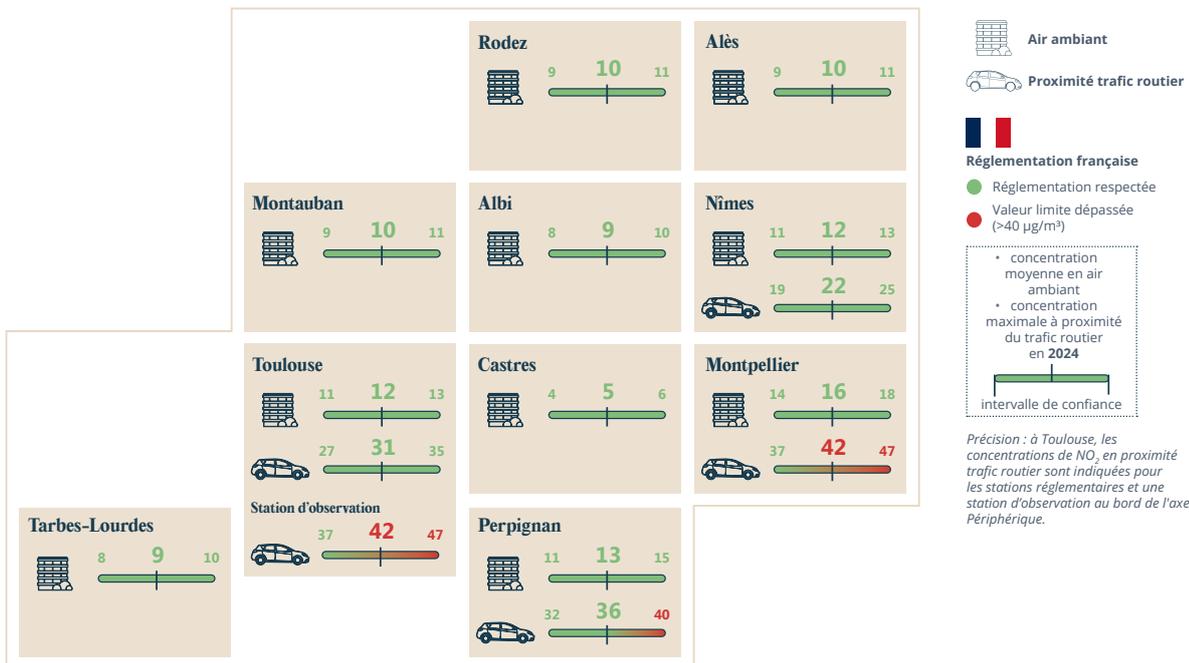


Dioxyde d'azote (NO₂) : des seuils dépassés à proximité du trafic routier

En air ambiant, dans les agglomérations d'Occitanie, les niveaux de dioxyde d'azote respectent la réglementation française en vigueur. La valeur limite fixée à 20 µg/m³ par la directive européenne pour 2030 est également respectée.

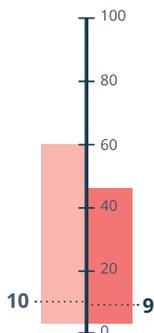
À proximité du trafic routier, sur les zones les plus exposées à ce polluant, les seuils en vigueur ne sont pas partout respectés. La valeur limite 2030 est dépassée dans tous les environnements trafic de ces agglomérations et pourrait l'être sur de nombreux autres secteurs d'Occitanie, même à l'écart des zones densément urbanisées. Il est donc nécessaire de renforcer le dispositif d'évaluation.

Exposition au dioxyde d'azote en région

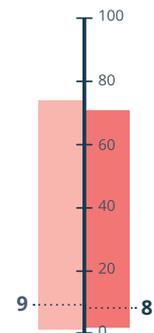


Évolution de la concentration moyenne au niveau des lieux d'habitation

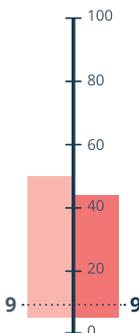
PPA* Toulouse



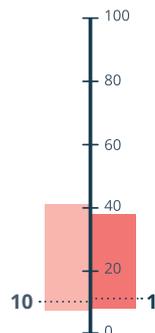
PPA* Montpellier



PPA* Nîmes



Agglomération de Perpignan



Ces graphiques présentent, pour les quatre principales agglomérations de la région, les concentrations annuelles de dioxyde d'azote évaluées sur les secteurs habités. Il existe sur les quatre zones une **forte disparité entre les concentrations les plus élevées et les plus faibles**. La situation moyenne évolue peu entre 2023 et 2024.



*PPA = Zone concernée par un Plan de Protection de l'Atmosphère

L'exposition des populations au dioxyde d'azote à l'échelle urbaine

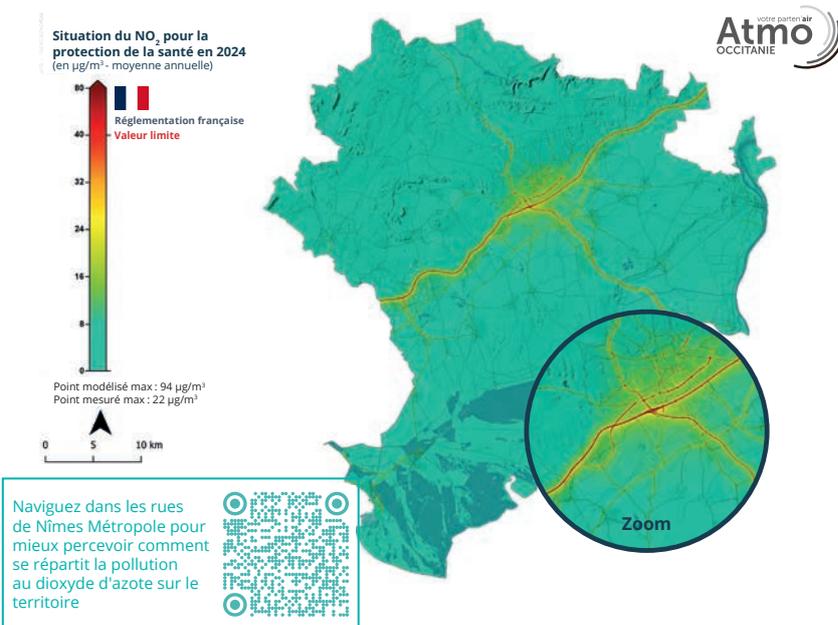
PPA de la Zone Urbaine de Nîmes

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine



Données prenant en compte un intervalle de confiance.

Cartographie annuelle des concentrations en dioxyde d'azote



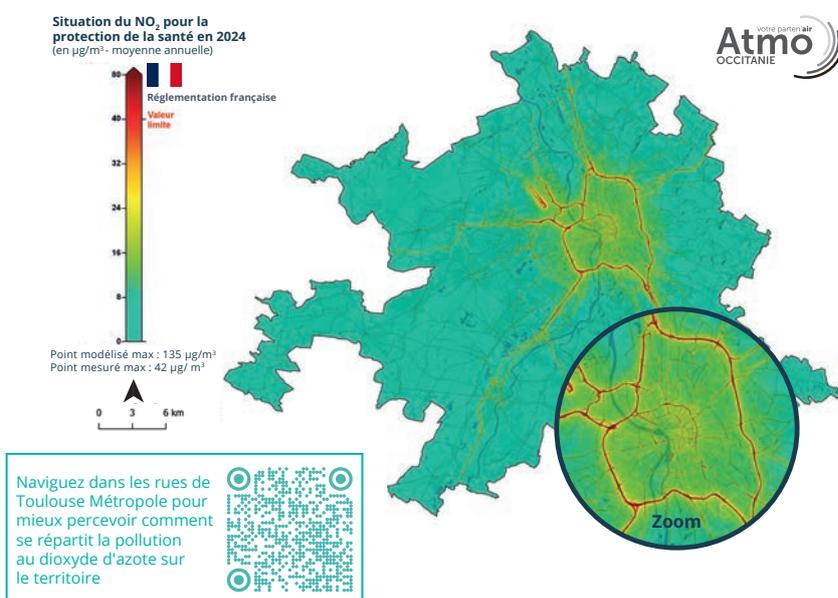
PPA de l'agglomération toulousaine

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine



Données prenant en compte un intervalle de confiance.

Cartographie annuelle des concentrations en dioxyde d'azote



Un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) vise à mettre en œuvre des actions de réduction de la pollution atmosphérique afin de faire respecter les valeurs limites définies par la réglementation pour la protection de la santé. Pour prendre en compte les résultats des démarches entreprises et définir de nouveaux axes d'amélioration, ces plans sont régulièrement renouvelés.

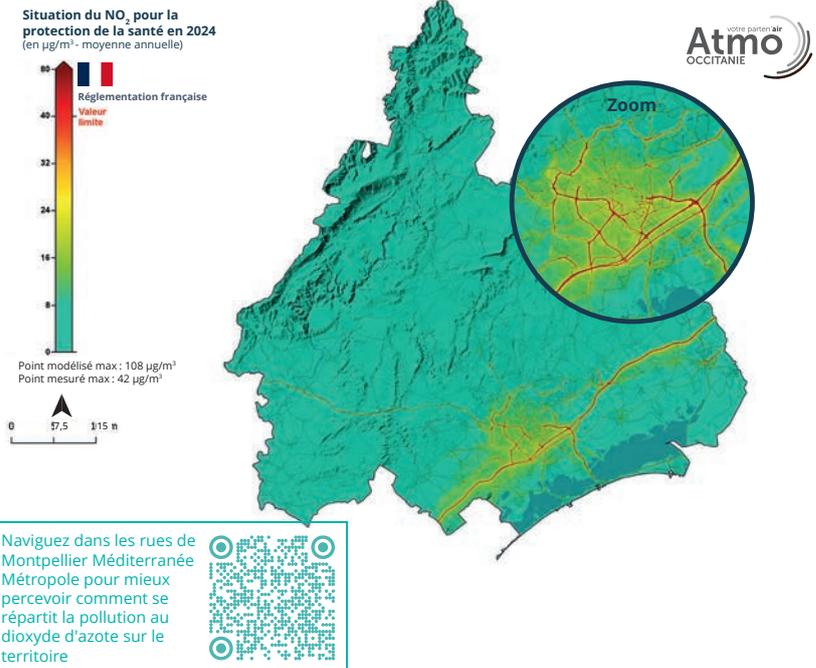
PPA de l'aire urbaine de Montpellier

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine



Données prenant en compte un intervalle de confiance.

Cartographie annuelle des concentrations en dioxyde d'azote



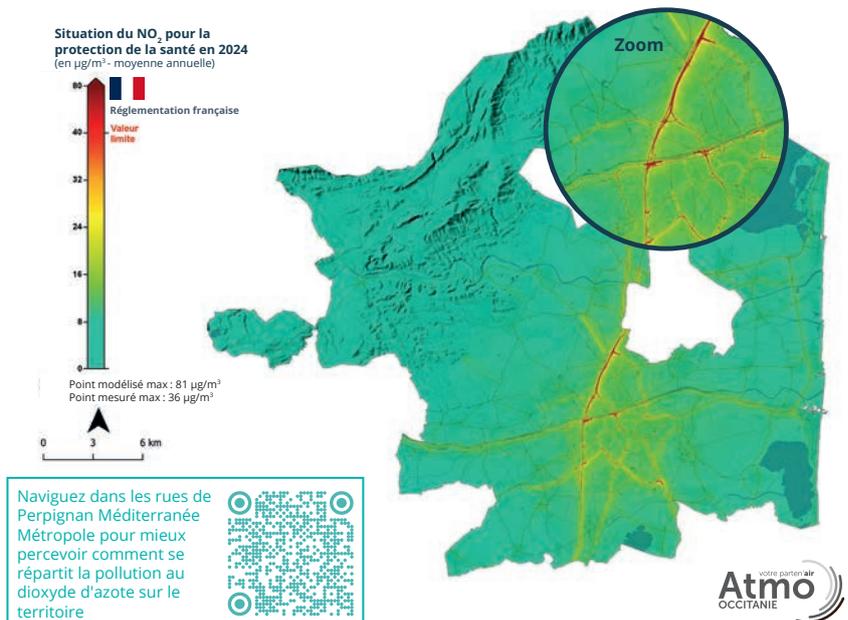
Perpignan Méditerranée Métropole

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine



Données prenant en compte un intervalle de confiance.

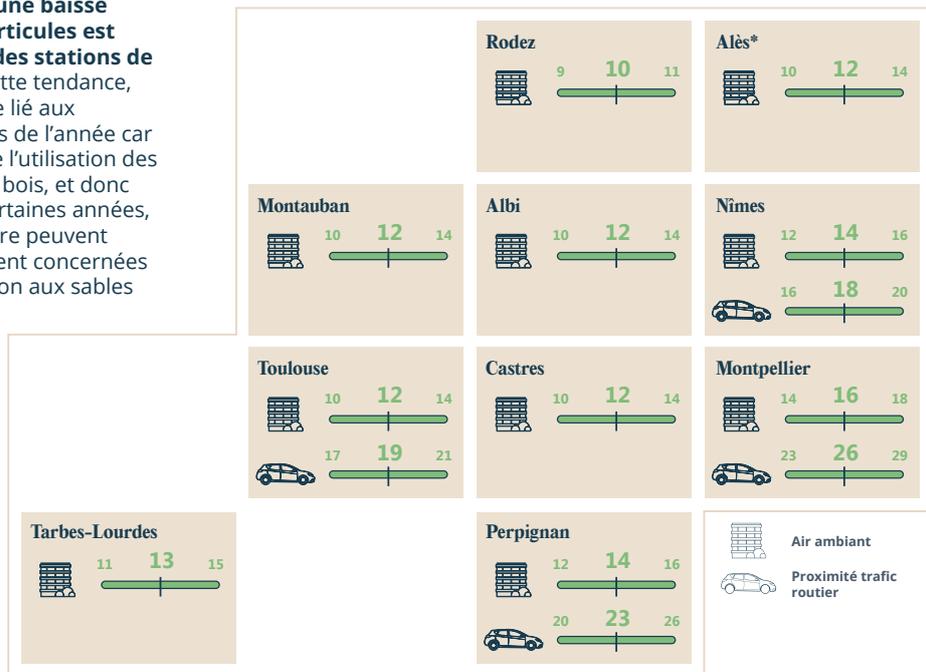
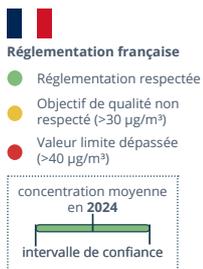
Cartographie annuelle des concentrations en dioxyde d'azote



Particules en suspension PM10 : baisse des concentrations depuis plusieurs années

Les concentrations de particules en suspension en air ambiant, dans les agglomérations d'Occitanie, respectent la réglementation française en vigueur. La valeur limite fixée à 20 µg/m³ par la directive européenne pour 2030 est également respectée.

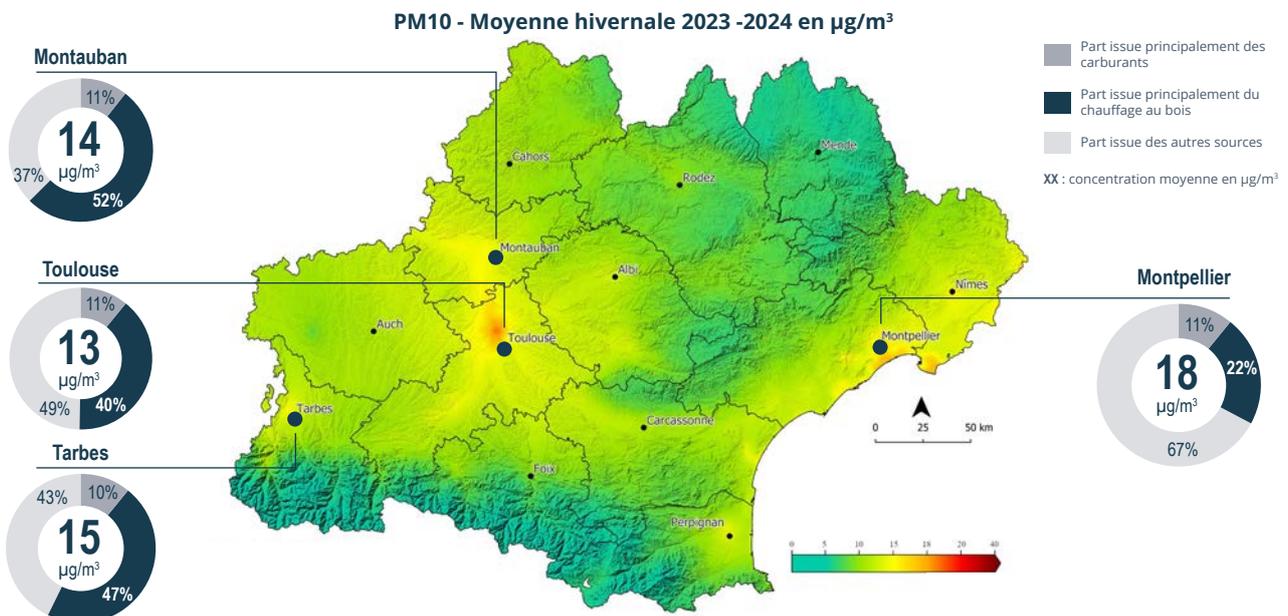
Depuis plusieurs années une baisse des concentrations de particules est observée sur l'ensemble des stations de notre dispositif. Malgré cette tendance, le respect des normes reste lié aux conditions météorologiques de l'année car un hiver rigoureux renforce l'utilisation des chauffages, notamment au bois, et donc l'émission de particules. Certaines années, de larges parties du territoire peuvent également être régulièrement concernées par des épisodes de pollution aux sables sahariens.



*Campagne de mesures

Exposition aux particules PM10 en période hivernale 2023-2024

L'analyse de la composition des particules permet de mieux connaître leur origine. Dans les agglomérations de l'ouest de la région, la moitié des particules est issue de la combustion de matière organique, notamment le bois utilisé par les dispositifs de chauffage. La situation est différente à Montpellier où près d'un quart seulement des particules PM10 est lié à ce type de combustion.

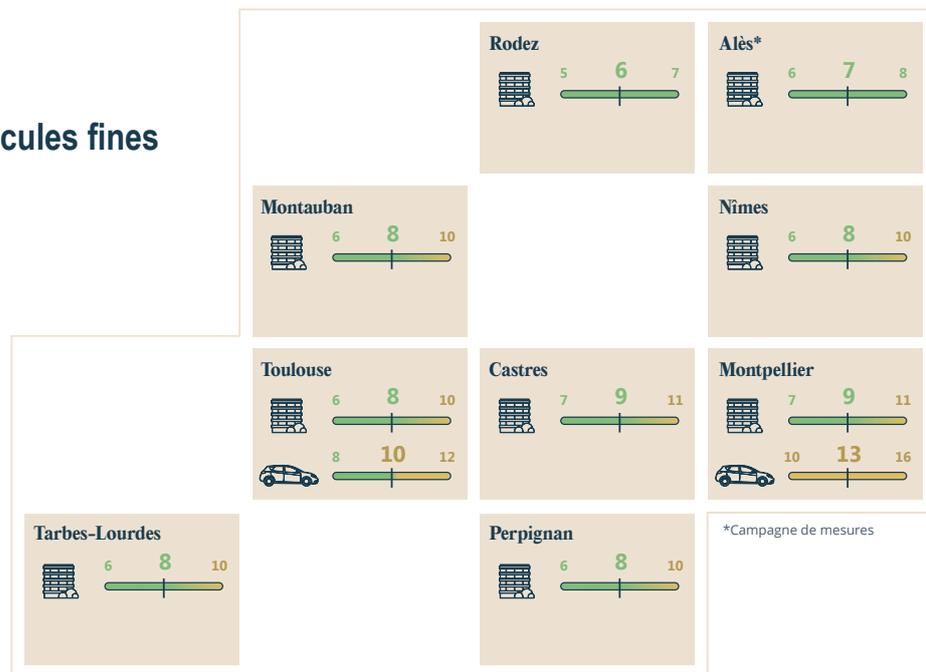
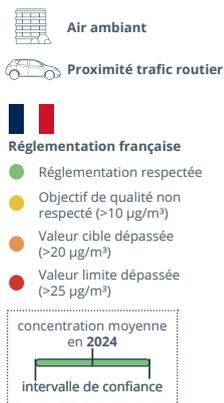


Particules fines PM2.5 : une tendance à la baisse des concentrations

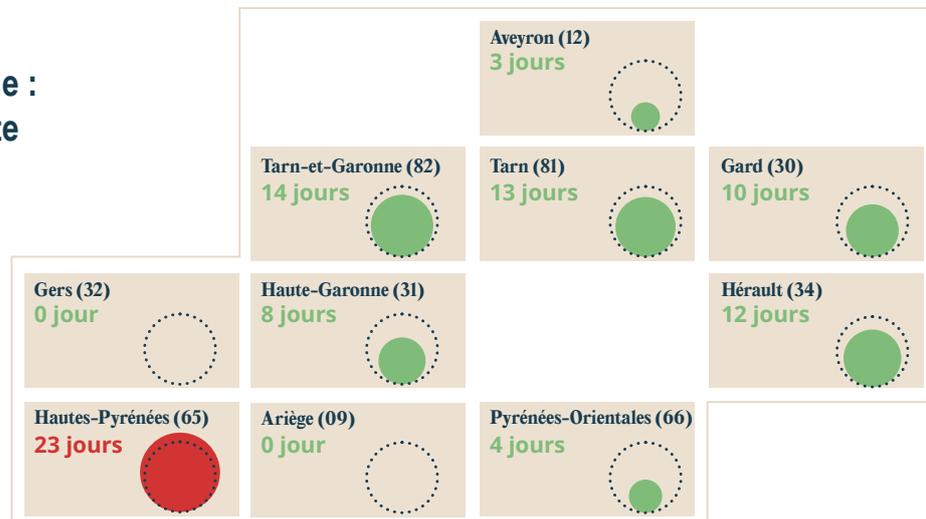
Dans les agglomérations d'Occitanie, les concentrations de particules fines en air ambiant respectent la réglementation actuelle. Les niveaux sont toutefois proches de l'objectif de qualité qui est souvent inclus dans l'intervalle de confiance. Deux tiers des émissions de particules en Occitanie sont liées aux dispositifs de chauffage au bois. Les conditions météorologiques ont donc un impact majeur sur les concentrations de ce polluant et les hivers plus doux favorisent la limitation des dépassements des seuils réglementaires.

La directive européenne fixe pour 2030 une valeur limite comprenant deux volets, une concentration moyenne annuelle à respecter et une valeur journalière à ne pas dépasser plus de 18 fois par an. Tous les départements n'étant pas équipés pour le suivi des particules fines, le dispositif d'évaluation a été renforcé en 2024.

Exposition aux particules fines en région



Directive européenne : nouvelle valeur limite journalière



Carte Impact Sanitaire et Carte Stratégique Air : de nouveaux outils développés pour nos partenaires

Atmo Occitanie met à disposition des acteurs du territoire de nouvelles cartes à l'échelle urbaine permettant d'avoir une représentation éclairée des enjeux de la qualité de l'air en terme d'exposition des populations afin de répondre à :

- l'abaissement des valeurs guides de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et à l'abaissement des valeurs limites définies par la nouvelle directive européenne,
- des attentes des collectivités pour identifier les zones à enjeux en terme de qualité de l'air,
- la prise en compte de l'incertitude liée aux dispositifs d'évaluation qui est l'une des attentes de la directive européenne.

Mises à disposition de nos partenaires dans un format image ou comme fichier directement exploitable par des outils de cartographie, ces cartes de concentration permettent de réaliser vos propres analyses et représentations. Une fiche synthétique permet d'accompagner ces cartes d'une analyse détaillée par territoire.

Carte Impact Sanitaire (CIS) : identifier les zones à enjeux Air et Santé

Cette carte permet de représenter les impacts sanitaires de la pollution de l'air vis à vis :

- des valeurs limites françaises actuelles,
- des valeurs limites de la nouvelle directive européenne,
- des valeurs guides OMS.

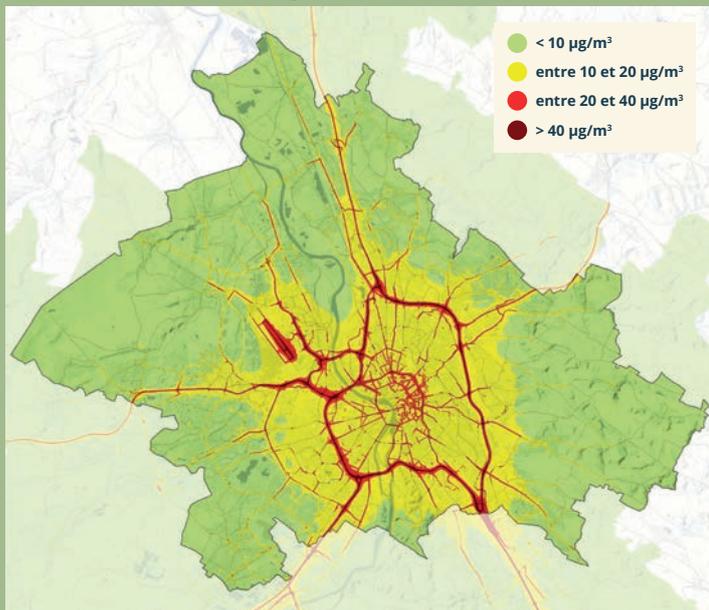
Cet indicateur est accessible à tous et permet aux **collectivités** et aux **habitants** de déterminer les zones urbaines où sont observés des dépassements des seuils pour la protection de la santé.

Simple à la lecture, chaque carte offre un état des lieux par année et par polluant : particules en suspension PM10, particules fines PM2.5, dioxyde d'azote NO₂. Elle permet de quantifier l'exposition des habitants à la pollution atmosphérique.

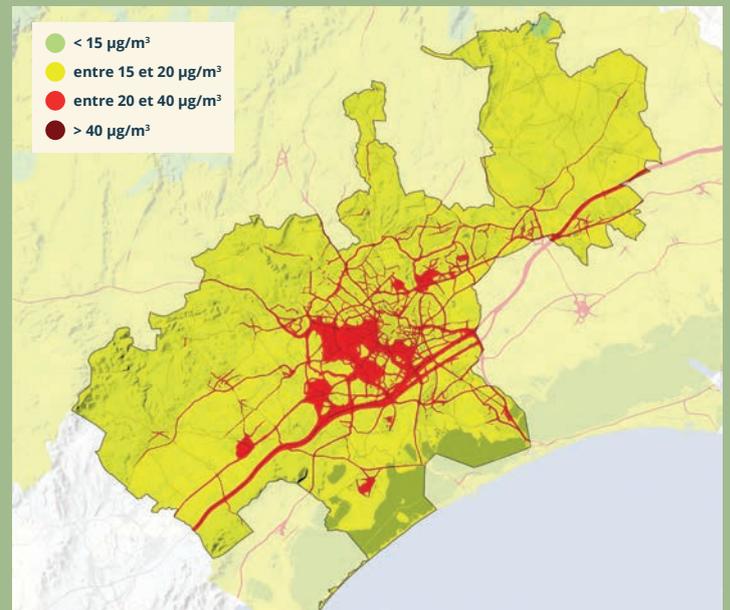
La CIS intègre les valeurs limites de la réglementation française actuelle et de la nouvelle directive européenne ainsi que les valeurs guides de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) :

- < Seuil OMS**
La concentration du polluant respecte les valeurs recommandées par l'OMS
- > Seuil OMS**
La concentration du polluant dépasse les valeurs recommandées par l'OMS
- > Valeur limite européenne 2030**
La concentration du polluant dépasse la valeur limite de la nouvelle directive européenne
- > Valeur limite française actuelle**
La concentration du polluant dépasse la valeur limite française actuelle

Carte Impact Sanitaire - NO₂ - Toulouse Métropole



Carte Impact Sanitaire - PM10 Montpellier Méditerranée Métropole



Carte Stratégique Air : un outil stratégique pour l'aménagement

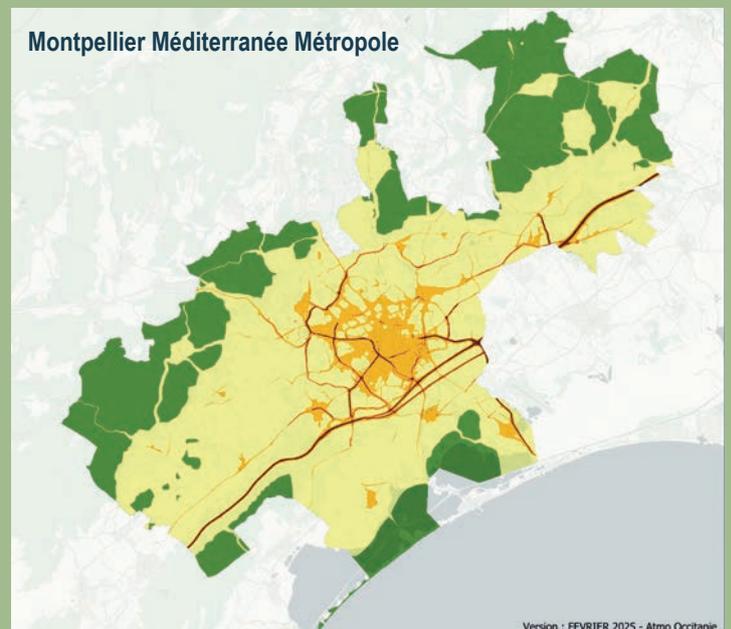
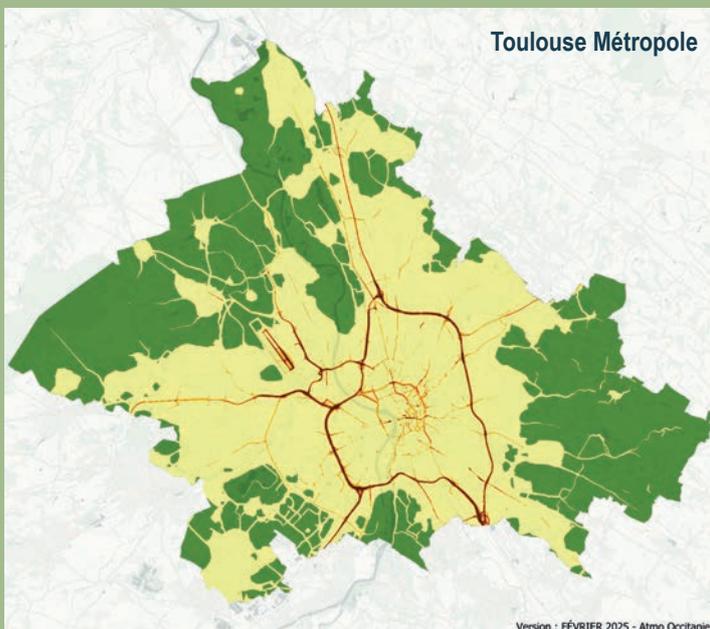
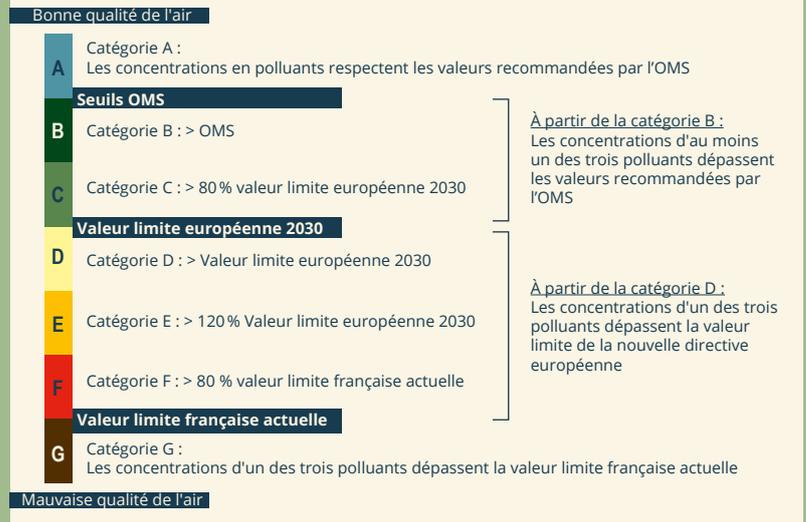
La Carte Stratégique Air (CSA) est un outil de diagnostic qui permet, notamment, de repérer les zones plus ou moins affectées par la pollution de l'air au sein d'un territoire dans le cadre des politiques d'urbanisation ou de plan d'action que la collectivité souhaite développer.

La CSA offre une vision consolidée sur 3 années. Elle est simple à interpréter et prend en compte 3 polluants à enjeux : particules en suspension PM10, particules fines PM2.5, dioxyde d'azote NO₂. Centrée sur les polluants urbains, elle permet également de quantifier l'exposition à la pollution atmosphérique des habitants.

Cette carte est accessible à tous :

- **pour les services d'urbanisme et les services de l'État** dans le cadre de l'aménagement du territoire, par exemple pour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, pour la prise en compte dans les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux... C'est un indicateur qui sert à cerner les zones où des actions pourraient être mises en œuvre afin de limiter ou de réduire l'exposition des populations.
- **à destination des habitants** dans le cadre d'un projet d'installation, achat immobilier... pour visualiser les niveaux moyens de pollution dans l'air sur le territoire d'une agglomération.

La CSA intègre les valeurs limites de la réglementation française actuelle et de la nouvelle directive européenne ainsi que les valeurs guides de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) :



Consultez les fiches synthétiques pour les 4 agglomérations de Montpellier, Nîmes, Perpignan et Toulouse

Ces fiches synthétiques seront disponibles progressivement pour les autres agglomérations de la région Occitanie.



Amélioration de la qualité de l'air entre 2009 et 2019 sur les agglomérations de Montpellier et Toulouse : quels gains pour la santé ?

Atmo Occitanie et le Centre Régional d'Études et d'Informations pour la Santé et le Handicap - Observatoire Régional de la Santé Occitanie (CREAI-ORS) ont réalisé des évaluations quantitatives d'impacts sur la santé (EQIS) de la pollution de l'air sur les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier et Toulouse.

Entre 2009 et 2019, la part des décès attribuables à une exposition long terme aux particules fines dans la population des 30 ans et plus a baissé de 19% sur la zone du PPA de Montpellier et de 54% sur la zone du PPA de Toulouse.

Pour en savoir plus, consultez l'intégralité des études

Sur l'agglomération de Montpellier



Sur l'agglomération de Toulouse



Une prévision pollens quotidienne pour limiter le risque allergique

Ce projet, réalisé en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie, est opérationnel depuis le printemps 2025.

Chaque jour, sur notre site internet, les prévisions sur l'exposition aux pollens s'ajoutent aux prévisions sur la qualité de l'air effectuées à partir des polluants à enjeux.

Abonnez-vous pour recevoir quotidiennement et gratuitement les prévisions :

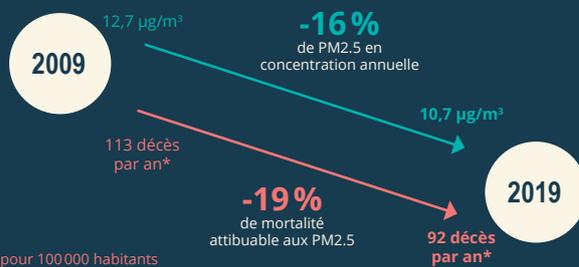
<https://www.atmo-occitanie.org/inscription-aux-listes-de-diffusion>

Participez à l'Observatoire des floraisons pour améliorer les prévisions des risques allergiques pour les populations sensibles :

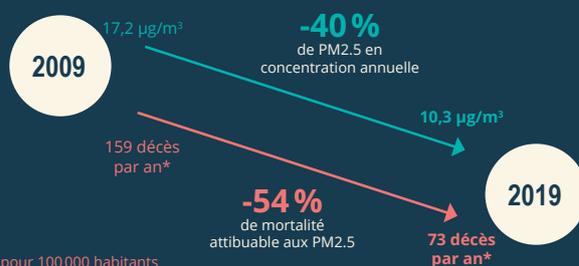
<https://www.atmo-occitanie.org/pour-aller-plus-loin/comment-evaluer-la-qualite-de-lair/observatoire-des-floraisons-devenez>



Particules fines (PM2.5) : indicateur de mortalité des 30 ans et plus sur le PPA de Montpellier (exposition à long terme)



Particules fines (PM2.5) : indicateur de mortalité des 30 ans et plus sur le PPA de Toulouse (exposition à long terme)



Lancement en 2024 d'ATMOVIZ dédié à la valorisation des indicateurs de qualité de l'air

Deux rubriques sont accessibles :

- indicateurs Air-Climat-Energie : données de consommation énergétique et d'émissions des polluants et gaz à effet de serre,
- suivi des pesticides dans l'air ambiant.

En 2025, un nouveau thème sera accessible : "Agir pour la qualité de l'air".

Découvrez les indicateurs AIR de votre département et de votre intercommunalité :

<https://www.atmoviz.org/>



Document édité par Atmo Occitanie

Directrice de publication : Émilie DALIX, Présidente d'Atmo Occitanie

Rédaction : Atmo Occitanie

Création graphique, mise en page :

Marlène Dorgny

N° ISSN : 2605-9654

Tirage : 700 ex.

Dépôt légal : juin 2025

Imprimé en France par Messages Imprimerie sur papier 100 % recyclé

Un observatoire, deux agences en région :

Agence de Montpellier (siège social)
10 rue Louis Lépine - Parc de la Méditerranée
34470 PÉROLS

Agence de Toulouse
10 bis chemin des Capelles, 31300 TOULOUSE

www.atmo-occitanie.org - contact@atmo-occitanie.org
09 69 36 89 53 Numéro CRISTAL - appel non surtaxé

Fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air



Atmo
France